

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1331

23 mai 2014

SOMMAIRE

Allround Consulting Sàrl	63886	Grand Rock Funds S.A.	63860
Aloxe S.A.	63886	International Transfert Consulting S.A. ..	63860
Alpha Phi S.à r.l.	63887	Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l.	
Alpha UMi International S.A.	63888	63861
Argia S.A.	63883	Metaldyne Europe Sàrl	63868
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	63870	Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding	
Base-Invest S.A.	63869	S.A.	63861
Berlin Hof 3 S.à r.l.	63886	Mizuho Trust & Banking (Luxembourg)	
Bieschbecher Atelier S. à r.l.	63870	S.A.	63863
Bluetouch Investments (Luxembourg)		Mondeltone S.A.	63862
Number 2 S.à r.l.	63884	M&T's	63868
Blythe Valley JV S.à r.l.	63870	Neoclides III S.A.	63863
caspART S.à r.l.	63887	Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à	
CLSec 1 Lux S.à r.l.	63842	r.l.	63861
CLSec 2 Lux S.à r.l.	63871	Reform Capital Loan Recovery Fund	63864
Corning International Luxembourg S.à r.l.		Reform Capital Loan Recovery Fund	63864
.....	63855	Rosaco SPF S.A.	63862
Diversinvest S.C.A. Holding	63869	Schönhauser Allee S.A.	63865
EQ Serv S.à r.l.	63859	SCI Cholin	63863
Espalux Investments S.A., SPF	63864	Stefan Weibler	63887
Espalux Investments S.A., SPF	63854	Tradim S.à r.l.	63883
Expertise Tamino S.A.	63860	Trident Trust Company (Luxembourg)	
Frankilux	63859	S.A.	63862
Gazeley Luxco 1 S.à r.l.	63888	VRWAY Communication S.A.	63888
Glasswall Europe S.à r.l.	63854		

CLSec 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.304.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 1 Limited, a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48609, and having its registered office at Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sofia Afonso Da-Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 1 Lux S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.304, incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary established in Luxembourg, on 17 January 2014.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
3. Approval of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as independent manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

the Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "CLSec 1 Lux S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and enterprises relating to Aircraft Business;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit in connection with the activities described in this Article 3;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions in connection with the activities described in this Article 3;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money from its Affiliates in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers consisting of 3 (three) managers, of whom 1 (one) manager shall at all times be an Independent Manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager. The position of Independent Manager shall immediately become vacant, and the shareholder shall promptly replace such manager with a new Independent Manager, if the person then holding such position ceases to meet the qualifications of an Independent Manager as set forth in the definition thereof.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency. However, no such sub-delegation shall be permitted with respect to any Consent Matter, unless at least one of such agents making any determination with respect to such matters is a person meeting the qualifications set forth in the definition of Independent Manager having familiarity with the agreements which the Company has entered into.

The decisions of the board of managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy, provided that no manager may be a proxy for the Independent Managers unless such manager meets (at such time) the qualifications set forth in the definition of Independent Managers. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, the Independent Manager shall always be present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers affirming their approval thereof, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, such Consent Matter shall only be adopted if all of the managers, including the Independent Manager, affirm their approval thereof.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be), provided in case a Consent Matter has been transacted by the board of managers, the Independent Manager or its proxy holder shall additionally sign such minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The capital terms mentioned above shall have the following meaning:

- Aircraft Business** means companies and enterprises relating to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities.
- Consent Matter** means any decision taken by the Company (including in its capacity as holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters:
1. the winding up of the Company for bankruptcy or otherwise;
 2. the application by the Company for the benefit of a controlled management, moratorium of payments and composition procedures;
 3. the winding-up or liquidation of any subsidiary of the Company, whether solvent or insolvent (including any arrangement, adjustment, protection, relief or composition of its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or seeking the entry of an order for relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, in any jurisdiction);
 4. any increase, decrease or reclassification of the share capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company;
 5. any proposal to the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company to amend these Articles;
 6. any amendment of the organizational documents of any subsidiary of the Company, as holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company;
 7. the transfer of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company;
 8. any disposal by the Company or any of its subsidiaries of all or substantially all of its assets; and
 9. any business activity other than as described in Article 3 of these Articles or any business activity by the Company or any of its subsidiaries other than as described in Section 5.02(e) of the Trust Indentures dated on or about 14 February 2014 (each, an "Indenture"), among CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., as managing agent, Wells Fargo Bank, N.A., as trustee and facility agent and Goldman Sachs Bank USA, as liquidity facility provider, pursuant to which the Company's sole shareholder has issued notes.
- Independent Manager** means a person with requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is servicing as an Independent Manager, and has not been for a period of 5 (five) years prior to such appointment (i) an employee, creditor, supplier, manager, contractor, officer or director of any Transferor, Castlake, L.P., any Investor or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (i), (ii) the beneficial holder (directly or indirectly) of any equity interests (excluding de minimis ownership interests) of any Transferor, Castlake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, (iii) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Transferor, Castlake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (iv) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any creditor, supplier or contractor of any Transferor, Castlake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons. The

terms “Affiliate”, “Control”, “Transferor” and “Investor” shall have the meaning set forth in the Indenture.

Art. 13. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

The Company shall not, and the Company shall not permit any of its subsidiaries to, employ or maintain any employees other than as required by any provisions of local law; provided that the managers of the Company and any trustee, director or manager of any of the Company’s subsidiaries (or any person serving on any committee appointed by such) shall not be deemed to be employees.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Sole Shareholder

Art. 16. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company’s financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders’ number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.”

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as independent manager of the Company with immediate effect:

Mrs. Virginia Strelen, born in Bergisch Gladbach, Germany on 30 May 1977 residing at 15 rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company, as independent manager of the Company.

The independent manager shall serve for an undetermined duration. Mrs. Virginia Strelen has accepted through a letter of acceptance its mandate for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 1 Limited, une limited company constituée et existant sous la loi des Bermudes, enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 48609, et ayant son siège social sis à Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de CLSec 1 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.304 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire établi à Luxembourg, le 17 janvier 2014.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Approbation de la nomination de Mme Virginia Strelen en qualité de gérant indépendant de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "CLSec 1 Lux S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relatives aux Entreprises Aériennes;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds des Affiliées de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales "inter vivos" à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le cas d'un associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société, un tel accord ne sera toutefois pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) gérant(s), dont 1 (un) gérant doit être à tout moment un Gérant Indépendant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants (sont nommés, et leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants (le cas échéant) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant. La fonction de Gérant Indépendant devient immédiatement vacante, et l'associé doit remplacer rapidement le gérant par un nouveau Gérant Indépendant, si la personne tenant cette fonction cesse de remplir les conditions d'un Gérant Indépendant tel que défini.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut, à tout moment, sous déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces mandataire(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Cependant, aucune sous-délégation n'est autorisée à l'égard de toute Décision Réservee, sauf si au moins l'un de ces mandataires devant prendre une décision à l'égard de ces questions est une personne réunissant les conditions énoncées dans la définition du Gérant Indépendant et a connaissance des transactions que la société a conclu.

Les décisions du conseil de gérance sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance.

En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance. Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter en tant que son/sa mandataire, pour autant qu'aucun gérant ne peut être mandataire du Gérant Indépendant à moins que ce gérant ne réponde (à ce moment là) aux qualifications énoncées dans la définition de Gérant Indépendant. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de com-

munique simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant doit toujours être présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, une telle Décision Réservee ne doit être adoptée que si tous les gérants, y compris le Gérant Indépendant, affirment leur approbation.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou le président pro tempore (le cas échéant), prévu dans le cas où une Décision Réservee a été traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant ou son mandataire doit signer en outre ce procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en assemblée. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les termes en majuscule mentionnés ci-dessus ont la signification suivante:

- Entreprise Aérienne** désigne les sociétés et les entreprises liées à l'acquisition, la possession, la conversion, la détention, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou l'aliénation de toute autre manière d'aéronefs, de moteurs d'avion, d'avions ou des parties de moteurs d'avions, et toutes activités accessoires, et la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de quelque entité qui se livre à de telles activités
- Décision Réservee** désigne toute décision prise par la Société (y compris en sa qualité de détenteur d'actions, des intérêts de membre, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation dans une filiale de la Société) en relation avec l'une des questions suivantes:
1. la liquidation de la Société en cas de faillite ou pour une autre raison;
 2. la demande par la Société au profit d'une gestion contrôlée, moratoire des paiements et procédure de composition;
 3. la dissolution ou liquidation d'une filiale de la Société, qu'elle soit solvable ou insolvable (y compris tout arrangement, ajustement, protection, assistance ou composition de ses dettes en vertu d'une loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou de réorganisation ou de protection des débiteurs, ou toute saisine pour obtenir une ordonnance d'aide ou la nomination d'un curateur, fiduciaire ou autre représentant occupant des fonctions semblables pour elle ou pour une partie importante de ses biens, sur quelque territoire que ce soit);
 4. toute augmentation, diminution ou reclassement du capital d'une filiale de la Société ou l'émission d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société;
 5. toute proposition à l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) de la Société à modifier les statuts;
 6. toute modification des documents constitutifs d'une filiale de la Société, en tant que détenteur des actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société;
 7. le transfert d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de capital dans une filiale de la Société;
 8. toute cession par la Société ou une de ses filiales de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs;
- et
9. toute activité autre que celles décrites à l'Article 3 de ces Statuts ou de toute activité par la Société ou une de ses filiales autres que celles décrites au paragraphe 5.02 (e) des actes de fiducie daté du 14 février 2014 (chacune, une "Contrat d'Emission"), entre CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., au en qualité de gestionnaire, Wells Fargo Bank, N.A., en qualité de fiduciaire au contrat de prêt et Goldman Sachs Bank USA, en tant que fournisseur de facilité de liquidité, aux termes de laquelle l'associé unique de la Société a émis des titres de dette.
- Gérant Indépendant** désigne une personne disposant des connaissances requises de l'industrie de l'aviation et de l'expérience dans les affaires et la finance qui n'est pas au moment de sa nomination, ou à tout moment lorsque cette personne sert en tant que Gérant Indépendant, et n'a pas été pendant une période de 5 (cinq) ans avant cette nomination (i) un employé, un créancier, prestataire, gérant, sous-traitant, dirigeant ou administrateur d'un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur ou une Affiliée de ces personnes, ou un conjoint, ou personne liée à (mais pas d'un degré plus

éloigné que cousins germains) une personne visée au point (i), (ii) le bénéficiaire (directement ou indirectement) de t titres de capital (à l'exclusion de participations de minimis) d'un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un détenteur d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un investisseur ou d'une Affiliée de chacune de ces personnes, (iii) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autrement) un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un titulaire d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de ces personnes ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes ou (iv) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autre) tout créancier, fournisseur ou entrepreneur de tout Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de chacune de ces personnes, ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes. Les termes "Affiliée", "Contrôle", "Cédant" et "Investisseurs" ont le sens défini dans les Contrats d'Emission.

Art. 13. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société ne doit pas employer ou maintenir des employés autres que ceux imposés par les dispositions de la loi locale, ni autoriser une de ses filiales à le faire; étant entendu que les gérant de la Société, ainsi que tout curateur, administrateur ou gérant de l'une des filiales de la Société (ou toute personne siégeant à un comité nommé par une filiale) ne sont pas considérés comme employés.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Associé Unique

Art. 16. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, tel que modifié à tout moment, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat:

Madame Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne le 30 Mai 1977 résidant à 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant indépendant de la Société.

Le gérant indépendant sera nommé pour une durée indéterminée. Mme Virginie Strelen a accepté par une lettre d'acceptation son mandat pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040667/682.

(140046980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Espalux Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014042054/10.

(140048865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Glasswall Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 175.671.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 18 mars 2014

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique qu'il est convenu ce qui suit:

Démission du Gérant suivant à compter du 17 mars 2014:

Lux Business Management S.à r.l., 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Election du nouveau Gérant :

Madame Maria Tkachenko, née le 3 mai 1974 à Mouscou, Russie, adresse professionnelle 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, comme avec effet du 18.03.2014 jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2019.

Transfert du siège social de la société du 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 17 mars 2014.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014043310/17.

(140049689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Corning International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.042.787,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.100.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of January,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed..

THERE APPEARED:

- Corning Ventures S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Luxembourg Trade and Company Register) under number B 130.453 (“H1”), holding four hundred thirty-six thousand two hundred ninety-six (436,296) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, out of the one million ten thousand nine hundred nine (1,010,909) shares issued by the Company (defined below);

- Corning International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsterdam, the Netherlands and its principal place of business at Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the chamber of commerce under number 56483384 (“CIBV”) holding five hundred seventy-four thousand six hundred thirteen (574,613) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each, out of the one million ten thousand nine hundred nine (1,010,909) shares issued by the Company (defined below);

Together referred as the “Shareholders”;

here represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by H1 on January 10, 2014, and by CIBV on January 10, 2014.

Said proxies signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented by its proxyholder, have requested the notary to state as follows:

I. That the Shareholders are currently the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Corning International Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 173.100 and incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on November 20, 2012, published on December 11, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2992 (the “Company”), and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, aforementioned, on March 28, 2013, published on May 31, 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1291 (the “Articles”).

II. That the Company’s share capital amounts to one million ten thousand nine hundred nine US Dollars (USD 1,010,909) represented by one million ten thousand nine hundred nine (1,010,909) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. That H1 is currently holding intangible assets consisting of customer relationship, distribution relationship or similar item, together with associated goodwill, that is used in or otherwise relates to Europe and Japan, formerly owned by Becton, Dickinson and Company, or one of its affiliates, and the beneficial ownership of, or otherwise the exclusive use of, any trademark/trade name or technology that relates to or is used with respect to such relationship or similar item in Europe and Japan (the “Assets”).

IV. That the Shareholders declare that they have full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty one thousand eight hundred seventy eight US Dollars (USD 31,878) in order to raise it from its present amount of one million ten thousand nine hundred and nine US Dollars (USD 1,010,909) to one million forty two thousand seven hundred eighty seven US Dollars (USD 1,042,787) by the issue of thirty one thousand eight hundred seventy eight (31,878) new shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the “New Shares”), together with a share premium of two hundred forty one million two hundred ninety nine thousand four hundred ninety two US Dollars and seventy four Cents (USD 241,299,492.74) (the “Share Premium”);

2. Subscription by Corning Ventures S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 130.453, to the New Shares, and full payment

of the New Shares and Share Premium by a contribution in kind of intangible assets consisting of customer relationship, distribution relationship or similar item, together with associated goodwill, that is used in or otherwise relates to Europe and Japan, formerly owned by Becton, Dickinson and Company, or one of its affiliates, and the beneficial ownership of, or otherwise the exclusive use of, any trademark/trade name or technology that relates to or is used with respect to such relationship or similar item in Europe and Japan;

3. Consideration of the valuation methods used for determining the value of the contribution;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company to give it the following content:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The share capital of the Company amounts to one million forty two thousand seven hundred eighty seven US Dollars (USD 1,042,787) represented by one million forty two thousand seven hundred eighty seven (1,042,787) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).”

5. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of thirty one thousand eight hundred seventy eight US Dollars (USD 31,878) in order to raise it from its present amount of one million ten thousand nine hundred and nine US Dollars (USD 1,010,909) to one million forty two thousand seven hundred eighty seven US Dollars (USD 1,042,787) by the issuance of the New Shares.

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

H1 declares to subscribe to all the New Shares together with the Share Premium to be fully paid up by a contribution in kind consisting in the Assets.

Valuation

The total value of the Assets, which is declared to be of two hundred forty one million three hundred thirty one thousand three hundred seventy US Dollars and seventy four Cents (USD 241,331,370.74) and whose valuation is accepted by the Company, is documented (i) by a declaration of value established by the managers of H1, effective as of January 13, 2014 and (ii) by a valuation statement established by the managers of the Company, effective as of January 13, 2014, which have been given to the notary, who expressly acknowledges them.

Statement of H1

H1, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole owner of the Assets and has the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Assets is effective today without restriction; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Assets in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The share capital of the Company amounts to one million forty two thousand seven hundred eighty seven US Dollars (USD 1,042,787) represented by one million forty two thousand seven hundred eighty seven (1,042,787) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize janvier,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes,

Ont comparu:

- Corning Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 130.453 ("H1"), détenant quatre cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-seize (436,296) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, sur un total d'un million dix mille neuf cent neuf (1.010.909) parts sociales émises par la Société (définie ci-dessous); et

- Corning International B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois des Pays Bas, ayant son siège social à Amsterdam et lieu principal d'affaire au Paasheuvelweg 16, 1105 BH Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas immatriculée auprès du Registre des Sociétés néerlandais de la chambre de commerce sous le numéro 56483384 ("CIBV"), détenant cinq cent soixante quatorze mille six cent treize (574.613) parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, sur un total d'un million dix mille neuf cent neuf (1.010.909) parts sociales émises par la Société (définie ci-dessous);

Ensemble les «Associés»

ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données par H1 en date du 10 janvier 2014 et par CIBV en date du 10 janvier 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées.

Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés sont actuellement les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Corning International Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.100 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 décembre 2012 sous le numéro 2992 (la «Société») dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 31 mai 2013 sous le numéro 1291 (les «Statuts»).

II. Que le capital social de la Société est d'un million dix mille neuf cent neuf US Dollars (USD 1.010.909) représenté par un million dix mille neuf cent neuf (1.010.909) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que H1 détient actuellement des actifs incorporels constitués de la relation client, relation de distribution ou un objet similaire, avec l'écart d'acquisition (goodwill) associé, qui est utilisé en Europe et au Japon ou bien a trait à l'Europe et au Japon, précédemment détenue par Becton, Dickinson and Company ou de ses sociétés affiliées, et le bénéfice économique ou l'usage exclusif de toute marque / nom commercial ou technologie qui se rapporte ou est utilisé dans cette relation ou un objet similaire en Europe et au Japon (les «Actifs»).

IV. Que les Associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer l'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-et-un mille huit cent soixante-dix-huit US Dollars (USD 31,878) afin de le porter de son montant actuel d'un million dix mille neuf cent neuf US Dollars (USD 1.010.909) à un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) par l'émission de trente-et-un mille huit cent soixante-dix-huit (31.878) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts»), avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-et-un millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze US Dollars et soixante-quatorze Cents (USD 241,299,492.74) (la «Prime d'Emission»);

2. Considérer la souscription par Corning Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 130.453, aux Nouvelles Parts, et libération intégrale des Nouvelles Parts avec la Prime d'Emission par apport en nature, d'actifs incorporels constitués de la relation client, relation de distribution ou un objet similaire, avec l'écart d'acquisition

(goodwill) associé, qui est utilisé en Europe et au Japon ou bien a trait à l'Europe et au Japon, précédemment détenue par Becton, Dickinson and Company ou de ses sociétés affiliées, et le bénéfice économique ou l'usage exclusif de toute marque / nom commercial ou technologie qui se rapporte ou est utilisé dans cette relation ou un objet similaire en Europe et au Japon;

3. Considérer la méthode d'évaluation utilisée pour la détermination de la valeur de l'apport;

4. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) représenté par un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).»;

5. Divers.

I. Que sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-et-un mille huit cent soixante-dix-huit US Dollars (USD 31.878) afin de le porter de son montant actuel d'un million dix mille neuf cent neuf US Dollars (USD 1.010.909) à un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) par l'émission des Nouvelles Parts.

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

H1, par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et Prime d'Emission et de les libérer entièrement par apport en nature consisté des Actifs.

Evaluation

La valeur totale des Actifs est évaluée à deux cent quarante-et-un millions trois cent trente-et-un mille trois cent soixante-dix US Dollars et soixante quatorze Cents (USD 241.331.370,74); cette valeur qui a été acceptée par la Société a été documentée de la manière suivante: (i) une déclaration de valeur établie par les gérants de H1 (la «Déclaration de Valeur») avec date d'effet au 13 janvier 2014 (la «Date d'Effet») et acceptée par les gérants de la Société par le biais d'une certificat de valeur établie par les gérants de la Société avec date d'effet à la Date d'Effet (l'«Certificat de Valeur»).

Déclaration de H1

L'Apporteur, par le biais de son mandataire, déclare que:

- il est le seul détenteur des Actifs, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement cessibles;

- l'apport des Actifs est effectif aujourd'hui sans restriction;

- toutes les formalités restantes sont en cours dans le pays des Actifs dans le but d'effectuer et de formaliser la cession et de la rendre effective partout et envers tout tiers.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation du capital social de la Société, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept US Dollars (USD 1.042.787) représenté par un million quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-sept (1.042.787) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2014. Relation: LAC/2014/3112. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014041974/232.

(140048763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

EQ Serv S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.831.

Rectificatif de la mention déposée le 28/03/2013 sous la référence L130050266

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014042048/10.

(140048859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Frankilux, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 185.475.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Le Conseil d'Administration de la société FRANKI S.A. décide:

- de créer une succursale au Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 février 2014,
- de nommer cette succursale: «FRANKILUX»,
- d'établir l'adresse de celle-ci au: Rue de l'Industrie 20 à L- 8399 WINDHOF,
- de définir ses activités comme suit:

Entreprise générale de construction - travaux publics et privés.

Bâtiment, génie civil et ouvrages d'art, travaux industriels, restauration.

- de désigner Monsieur Johan WILLEMEN, né le 14 avril 1950 à Mechelen, résidant Heidestraat 7 à 2801 HEFFEN (Mechelen), en qualité de représentant permanent de la dite succursale.

- le représentant permanent peut engager seul la société par sa signature.

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: Franki S.A.
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Société de droit belge
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: Banque carrefour des entreprises

Numéro d'immatriculation de la Société auprès du registre: 0402.973.335

- Forme juridique: Société anonyme
- Siège social: Chemin des Moissons 10 - 4400 FLEMALLE

- Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice: Monsieur Johan WILLEMEN, né le 14 avril 1950 à Mechelen, résidant Heiderstraat 7 à 2801 HEFFEN (Mechelen), en qualité d'administrateur-délégué de la société.

Référence de publication: 2014042068/28.

(140048990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 mars 2014

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, de l'actionnaire unique de la société précitée EXPERTISE TAMINO S.A (ci-après la «Société») tenue au siège social de la Société en date du 24 mars 2014, la ratification à l'unanimité des voix présentes et représentées des actionnaires de la Société la résolution suivante:

Première résolution

La Société accepte la démission de Madame Marie-Thérèse Discret de son poste d'administrateur, déléguée à la gestion journalière, à la date du 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014043262/17.

(140049835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

International Transfert Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 167.863.

—

Par décision du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire, Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET, démissionnaire au 10 mars 2014.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pour: INTERNATIONAL TRANSFER CONSULTING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014043368/17.

(140049806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Grand Rock Funds S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.416.

—

Société anonyme fondée le 26 Mars 2010 et publiée dans le Mémorial C-N° 1040 du 18.5.2010.

Extrait de l'assemblée générale du 28 juin 2013

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprise agréé Artémis Audit & Advisory Sàrl, RCSL B166716, résidant 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, pour un mandat se terminant à l'assemblée générale de 2014, en remplacement de PricewaterhouseCoopers.

Extrait de l'assemblée générale du 29 janvier 2014

Résolution unique

L'assemblée a décidé de nommer en tant qu'administrateur au sein du Conseil d'administration, monsieur Jean-François Savin, né le 27/03/1969 à Chatenay Malabry (F), résidant professionnellement Zone Industrielle de la Sarrée, Route de Gourdon F-06620 LE BAR SUR LOUP, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/03/2014.

Finexis S.A.

Référence de publication: 2014042097/20.

(140049044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.310.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les adresses professionnelles des gérants suivants doivent se lire comme suit:

- Madame Anne Catherine GRAVE: 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg

- Monsieur Michel RAFFOUL: 14, rue Erasme, L- 2082 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pangaea One Acquisition Holdings XII S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014043504/17.

(140049966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.955.

En date du 12 mars 2014, les Actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de Shmuel Lechner, au poste d'administrateur de catégorie A;

- Réélection de Manacor (Luxembourg) S.A., au poste d'administrateur de catégorie B;

- Réélection de Mutua (Luxembourg) S.A., au poste d'administrateur de catégorie B;

- Réélection de AAD Fiduciaire S.à r.l., au poste de commissaire aux comptes

Avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015 et qui approuvera les comptes au 30 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIVNE TA'ASIYA (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Director B

Référence de publication: 2014043459/18.

(140049932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Intertrust Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.414.957,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.338.

Extrait des résolutions du conseil de gérance

En date du 25 mars 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 28 février, 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants, et ce avec effet au 28 février 2014:

- Monsieur Johan DEJANS, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Wilfred VAN DAM, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043351/19.

(140049852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Trident Trust Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 mars 2014 les décisions suivantes:

- Acceptation de la nomination de Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

- Acceptation de la nomination de Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht aux Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Luxembourg en tant que délégué à la gestion journalière de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043628/17.

(140049522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 mars 2014

- La démission de Madame Catherine PISVIN de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La nomination de Monsieur Pedro Hernando, né le 20 octobre 1962 à Uccle en Belgique, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en remplacement de Madame Catherine PISVIN, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

ROSACO SPF S.A.

A. BOULHAIS / S. COLLEAUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014043579/18.

(140049834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

—
Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2013, déposé le 30 mai 2013 sous la référence L130085945 et publié le 16 juillet 2013 au Mémorial C n° 1706 sous la référence 2013069985/22)*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 2014*

- La cooptation de Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

MONDELSTONE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014043463/19.

(140049545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Neoclides III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.833.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2014.

Référence de publication: 2014042253/13.

(140049186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

SCI Cholin, Société Civile.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 475.

EXTRAIT

en remplacement du dépôt erroné initial auprès du RCS Luxembourg, le 25/03/2014, et dont la référence est: L140049257

(adresse Mr. Sancey erronée)

Lors de l'AGE du 17/07/2012, les associés ont accepté:

la cession de 608 parts d'intérêts de la société détenues par Mr. Frédéric Frabetti à Mr. Philippe Sancey, né le 18/07/1959 à F-Paris et demeurant à: L-1371-Luxembourg, 99 Val Sainte Croix.

la cession de 32 parts d'intérêts de la société détenues par Mr. Jean-Marc Belvisi à Mr. Philippe Sancey, Mr. Philippe Sancey, né le 18/07/1959 à F-Paris et demeurant à: L-1371-Luxembourg, 99 Val Sainte Croix.

si bien que Mr. Philippe Sancey est à présent associé unique détenant les 640 parts de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043597/18.

(140049986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.235.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque du 17 mars 2014 que les actionnaires décident de prendre les résolutions suivantes:

- Les actionnaires ont unanimement décidé de nommer M. Tsukasa KOTAKA, domicilié professionnellement à 1-2-1 Yaesu, Chuo-ku, 103-8670 Tokyo, Japan, en tant que Membre du Conseil d'Administration avec effet au 17 mars 2014, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

- Les actionnaires ont unanimement décidé d'autoriser M. Tsukasa KOTAKA à engager la Banque par sa signature endéans les limites déterminées pour la catégorie de signature A telle que définie sur la liste des signatures autorisées.

- Les actionnaires ont unanimement décidé de ratifier la nomination de M. Minoru MOCHIZUKI en tant que Membre du Conseil d'Administration avec effet au 10 décembre 2013.

- Avec effet au 17 mars 2014, le Conseil d'Administration de la Banque se compose de M. Nobumitsu WATANABE, M. Minoru MOCHIZUKI, M. Tsukasa KOTAKA, M. Toru HORIE, et M. Hiroshi KAGEYAMA, les deux derniers étant également en charge de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 mars 2014.

Hiroshi KAGEYAMA / Toru HORIE

Executive Vice President / Managing Director & CEO

Référence de publication: 2014042224/23.

(140048896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Reform Capital Loan Recovery Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND (en liquidation)

Signatures

Référence de publication: 2014043570/11.

(140049124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Reform Capital Loan Recovery Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY FUND (en liquidation)

Signatures

Référence de publication: 2014043571/11.

(140049130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Espalux Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 163.411.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 21 février 2014 que:

- les démissions de M. Paul TORI, M. Tom FABER et M. Philippe DE PATOUL de leurs fonctions d'Administrateurs et de M. Paul TORI de sa fonction de Président du Conseil d'Administration ont été acceptées;
- la démission de la société MARC MULLER CONSEILS S.A R.L., de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;
- la société ANTAR INVEST S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.297
- la société NATURWERK S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.237.
- la société SOLERO S.A., société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.842. ont été nommés aux fonctions d'administrateur de la société.
- la société Fibetrust S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.965 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2019.
- Le siège de la société est transféré de son adresse actuelle au 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014043274/32.

(140049688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.909.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of March.
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SCHÖNHAUSER ALLEE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.909 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 19th, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1419 on July 23rd, 2009. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Camille MINES, notary residing in Capellen, on August 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1768 on September 12th, 2009.

THERE APPEARED:

1) KBL European Private Bankers S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 6.395, owner of one thousand (1,000) ordinary shares issued in the share capital of the Company, representing 4.96% of the share capital of the Company;

2) Lombard International Assurance S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 37.604,

owner of eighteen thousand nine hundred and ninety-seven (18,997) ordinary shares issued in the share capital of the Company, representing 94.26% of the share capital of the Company; and

3) Mr. Mike PERKINS, residing at 12, Burcote Road, London SW18 3LQ, England owner of one hundred fifty-seven (157) ordinary shares issued in the share capital of the Company, representing 0.78 % of the share capital of the Company.

Individually referred to as (the "Shareholder") and collectively as (the "Shareholders").

The above named parties are duly represented by Mr Wayne FITZGERALD, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three (3) powers of attorneys given under private seal in Luxembourg and London, on March 10th, 2014.

The powers of attorneys, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,984,400 (one million nine hundred eighty-four thousand and four hundred euro) so as to bring it from its current amount of EUR 2,015,400 (two million fifteen thousand four hundred euro) represented by 20,154 (twenty thousand one hundred and fifty-four) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, to the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares having par value of EUR 100 (one hundred euro) each, by way of the redemption and subsequent cancellation of 19,844 (nineteen thousand eight hundred and forty-four) shares (the "Redeemed Shares"), having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

2. Decision to empower and authorise the board of directors of the Company to resolve on the payment of the redemption price for the Redeemed Shares.

3. Amendment to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital decrease adopted under item 1. above.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above with power and authority granted to any director of the Company, acting individually on behalf of the Company to proceed with the registration of the Redeemed Shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 1,984,400 (one million nine hundred eighty-four thousand and four hundred euro),

so as to bring it from its current amount of EUR 2,015,400 (two million fifteen thousand four hundred euro) represented by 20,154 (twenty thousand one hundred and fifty-four) shares having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each,

to the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares having par value of EUR 100 (one hundred euro) each,

by way of the subsequent cancellation of 19,844 (nineteen thousand eight hundred and forty-four) shares, having a par value of EUR 100 (one hundred euro) each, from number 1 to 19,844, for a total amount of EUR 1,984,400 (one million nine hundred eighty-four thousand and four hundred euro),

and the reimbursement to the shareholders by an amount of EUR 1,984,400 (one million nine hundred eighty-four thousand and four hundred euro) in the pro-rata of their actual shareholding.

A reimbursement can only be done by observing the prescriptions of article 69, third paragraph of the Company's Law.

Second resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise the board of directors of the Company to resolve on the payment of the Cancelled Shares in accordance with article 69(2) of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend Article 5.1., first paragraph of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1. Capital. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred and ten (310) ordinary shares all with a par value of one hundred euro (EUR 100) per share."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above with power and authority granted to any director of the Company, acting individually on behalf of the Company to proceed with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze mars.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de SCHÖNHAUSER ALLEE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.909 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 19 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1419 du 23 juillet 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte de Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, le 12 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1768 du 12 septembre 2009.

ONT COMPARUES:

1) KBL European Private Bankers S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.395,

détenant mille (1.000) actions, représentant 4,96% du capital social de la Société;

2) Lombard International Assurance S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.604,

détenant dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (18.997) actions, représentant 94,26% du capital social de la Société; et

3) Monsieur Mike PERKINS, résident au 12, Burcote Road, London SW18 3LQ, England, détenant cent cinquante-sept (157) actions, représentant 0.78% du capital social de la Société.

Ci-après, individuellement (l' «Actionnaire») et collectivement (les «Actionnaires»)

Les parties comparantes sont représentées par Monsieur Wayne FITZGERALD, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations conférées sous seing privé à Luxembourg et Londres le 10 mars 2014.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Actionnaires ont requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Actionnaires détiennent toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.984.400 (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.015.400 (deux millions quinze mille quatre cents euros) représenté par 20.154 (vingt mille cent cinquante-quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, au montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune par le rachat et l'annulation subséquente de 19.844 (dix-neuf mille huit cent quarante-quatre) actions, (ci-après les "Actions Rachetées" ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

2. Décision de donner pouvoir et autorité au conseil d'administration de la Société pour décider du paiement du prix de rachat des Actions Rachetées.

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter ce qui précède avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société agissant individuellement pour le compte de la Société, pour procéder à l'inscription des actions annulées dans le registre des actions de la Société.

5. Divers.

III. Que les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.984.000 (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.015.400 (deux millions quinze mille quatre cents euros) représenté par 20.154 (vingt mille cent cinquante-quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,

au montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune,

par l'annulation subséquente de 19.844 (dix-neuf mille huit cent quarante-quatre) actions existantes de la société ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, portant les numéros de 1 à 19.844, pour un total de EUR 1.984.000 (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros),

et le remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 1.984.000 (un million neuf cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents euros) au prorata des actions détenues actuellement.

Un remboursement ne pourra intervenir qu'en observant les prescriptions de l'article 69, 3^{ème} alinéa de la loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de donner pouvoir et autorité au conseil d'administration de la Société pour décider du paiement des Actions Annulées conformément à l'article 69(2) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 10 août 1915, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 5.1., premier alinéa des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1. Capital. (premier alinéa).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires toutes d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) par action.»

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter ce qui précède avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société agissant individuellement pour le compte de la Société, pour procéder à l'inscription des actions annulées dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, incombant à la Société en raison du présent acte est d'environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de les Actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2014. LAC/2014/12370. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043595/185.

(140049718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Metaldyne Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 67.919.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043428/9.

(140049288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

M&T's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener, Langwies 2.

R.C.S. Luxembourg B 170.828.

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Carina LOPES DOS SANTOS, vendeuse, née à Covilha - Castelo Branco (Portugal), le 27 juin 1981, demeurant à L-6310 Beaufort, 5, Grand-Rue; et

2. Monsieur Marco Paulo OLIVEIRA PEREIRA, infirmier, né à Lavos (Portugal), le 27 décembre 1979, demeurant à L-6165 Ernster, 8b, rue Principale.

Les deux sont ici représentés par Monsieur Patrick SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "M&T's", établie et ayant son siège social à L-1221 Luxembourg, 33, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170828, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 12 septembre 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener, Langwies 2, et de modifier subséquemment l'article 4 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent quatre-vingts euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LOPES DOS SANTOS, M. OLIVEIRA PEREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. LAC/2014/11083. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014043426/47.

(140049375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Diversinvest S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014042019/13.

(140048710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Base-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 102.457.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour: BASE-INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Nathalie Lett

Référence de publication: 2014043183/15.

(140049269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Bieschbecher Atelier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Berschbach, 47, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.093.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 25/03/2014.

Pour Bieschbecher Atelier S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014043166/12.

(140049480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Blythe Valley JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.493.

Par la présente, il est pris acte que:

- Liberty Property Trust Lux S.à r.l., ayant son adresse domicile à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a mis fin à son mandat de gérant de la Société le 24 Mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Mars 2014.

DH Blythe Valley S.à r.l.

Represented by Mr Paul King

Gérant

Référence de publication: 2014043046/16.

(140049100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la gare, le 17 mars 2014 à 11h00

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

À partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Thomas Eriksson, Président et administrateur- 40A, Högalidsvägen, SE-117 30 Stockholm, Suède
- Mme Pia Marions, Administrateur - 89, Igelkottsvägen, SE-167 57 Bromma, Suède
- M. Kennet Bergh, Administrateur - 91, Myrmarksavägen, SE-143 43 Huddinge, Suède
- M. Frank Reiböl, Administrateur-Délégué - 1, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

2. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Comité de Direction en charge de la gestion journalière.

A partir de la date de l'Assemblée, les délégués à la gestion journalière sont donc les personnes suivantes:

- M. Frank Reiböl, Administrateur-Délégué - 1, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 139, Um Trenker, L-6962 Senningen
- M. Danilo Linosa, Directeur - 11 rue de Bettange, L-4998 Sprinkange.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

M. Frank Reiböl / M. Bruno Frèrejean

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2014043181/26.

(140049729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

CLSec 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 184.306.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 2 LLC, a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, County of Kent, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 1039978 (the "Sole Shareholder");

represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 2 Lux S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 184.306, incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary established in Luxembourg, on 17 January 2014.

II.- The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;
3. Approval of the appointment of Mrs. Virginia Strelen as independent manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

the Sole Shareholder resolves to restate the articles of incorporation of the Company as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended in particular by the laws respectively dated 18 September 1933 and 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "CLSec 2 Lux S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies and enterprises relating to Aircraft Business;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit in connection with the activities described in this Article 3;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions in connection with the activities described in this Article 3;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money from its Affiliates in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting. In case of a sole shareholder or in case of concomitant transfer of all the issued and outstanding shares of the Company, such agreement will however not be applicable.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder (if any) in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers consisting of 3 (three) managers, of whom 1 (one) manager shall at all times be an Independent Manager. The managers need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed, and her/his/its/their remuneration (if any) determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the managers (if any) can be modified in the same conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager. The position of Independent Manager shall immediately become vacant, and the shareholder shall promptly replace such manager with a new Independent Manager, if the person then holding such position ceases to meet the qualifications of an Independent Manager as set forth in the definition thereof.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall be complied with.

The Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

The board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its/their agency. However, no such sub-delegation shall be permitted with respect to any Consent Matter, unless at least one of such agents making any determination with respect to such matters is a person meeting the qualifications set forth in the definition of Independent Manager having familiarity with the agreements which the Company has entered into.

The decisions of the board of managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a pro tempore chairman to be a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by anyone manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or e-mail or other electronic means another manager as his/her/its proxy, provided that no manager may be a proxy for the Independent Managers unless such manager meets (at such time) the qualifications set forth in the definition of Independent Managers. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, the Independent Manager shall always be present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers affirming their approval thereof, provided in case a Consent Matter shall be transacted by the board of managers, such Consent Matter shall only be adopted if all of the managers, including the Independent Manager, affirm their approval thereof.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman, or the chairman pro tempore (as the case may be), provided in case a Consent Matter has been transacted by the board of managers, the Independent Manager or its proxy holder shall additionally sign such minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The capital terms mentioned above shall have the following meaning:

- | | |
|---------------------|--|
| Aircraft Business | means companies and enterprises relating to the acquisition, owning, holding, converting, maintaining, modifying, managing, operating, leasing, re-leasing, selling or otherwise disposing of aircraft, aircraft engines, aircraft or aircraft engine parts, and all incidental activities and to take participations and interests, in any form whatsoever, directly or indirectly in any entity that engages in any such business activities. |
| Consent Matter | <p>means any decision taken by the Company (including in its capacity as holder of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company) in relation to any of the following matters:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. the winding up of the Company for bankruptcy or otherwise; 2. the application by the Company for the benefit of a controlled management, moratorium of payments and composition procedures; 3. the winding-up or liquidation of any subsidiary of the Company, whether solvent or insolvent (including any arrangement, adjustment, protection, relief or composition of its debts under any law relating to bankruptcy, insolvency or reorganization or relief of debtors, or seeking the entry of an order for relief or the appointment of a receiver, trustee or other similar official for it or for any substantial part of its property, in any jurisdiction); 4. any increase, decrease or reclassification of the share capital of any subsidiary of the Company or issue of shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests by any subsidiary of the Company; 5. any proposal to the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company to amend these Articles; 6. any amendment of the organizational documents of any subsidiary of the Company, as holder of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests of any subsidiary of the Company; 7. the transfer of any shares, membership interests, beneficial interests or other equity interests in any subsidiary of the Company; 8. any disposal by the Company or any of its subsidiaries of all or substantially all of its assets; and 9. any business activity other than as described in Article 3 of these Articles or any business activity by the Company or any of its subsidiaries other than as described in Section 5.02(e) of the Trust Indentures dated on or about 14 February 2014 (each, an "Indenture"), among CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., as managing agent, Wells Fargo Bank, N.A., as trustee and facility agent and Goldman Sachs Bank USA, as liquidity facility provider, pursuant to which the Company's sole shareholder has issued notes. |
| Independent Manager | means a person with requisite knowledge of the aviation industry and experience in business and finance that is not at the time of his or her appointment or at any time when such person is servicing as an Independent Manager, and has not been for a period of 5 (five) years prior to such appointment (i) an employee, creditor, supplier, manager, contractor, officer or director of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor or any Affiliate of any such persons, or a spouse of, or person related to (but not more remotely than first cousins) a person described in this clause (i), (ii) the beneficial holder (directly or indirectly) of any equity interests (excluding de minimis ownership interests) of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, (iii) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons or an employee, officer, director or manager of any such persons or (iv) a person who Controls (whether directly, indirectly or otherwise) any creditor, supplier or contractor of any Transferor, Castlelake, L.P., any Investor, any holder of any direct or indirect beneficial interest in any Investor or any Affiliate of any such persons, or an employee, officer, director or manager of any such persons. The |

terms “Affiliate”, “Control”, “Transferor” and “Investor” shall have the meaning set forth in the Indenture.

Art. 13. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

The Company shall not, and the Company shall not permit any of its subsidiaries to, employ or maintain any employees other than as required by any provisions of local law; provided that the managers of the Company and any trustee, director or manager of any of the Company’s subsidiaries (or any person serving on any committee appointed by such) shall not be deemed to be employees.

General meetings of shareholders

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting. All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, e-mail or other electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

Sole Shareholder

Art. 16. A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders in accordance with the Law. Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company’s financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders, of the sole shareholder (as the case may be) together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders’ number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.”

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint as independent manager of the Company with immediate effect:

Mrs. Virginia Strelen, born in Bergisch Gladbach, Germany on 30 May 1977 residing at 15 rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as independent manager of the Company.

The independent manager shall serve for an undetermined duration. Mrs. Virginia Strelen has accepted through a letter of acceptance its mandate for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le treizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 2 LLC, une limited liability company constituée et existant sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis à c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901, County of Kent, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 1039978 (l'"Associé Unique");

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de CLSec 2 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.306 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire établi à Luxembourg, le 17 janvier 2014.

II.- Les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification et refonte des statuts de la Société;
3. Approbation de la nomination de Mme Virginia Strelen en qualité de gérant indépendant de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de refondre les statuts de la Société, ainsi qu'il suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "CLSec 2 Lux S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, relatives aux Entreprises Aériennes;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres en relation avec les activités décrites à l'Article 3;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds des Affiliées de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américains), représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales "inter vivos" à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le cas d'un associé unique ou en cas de transfert concomitant de toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société, un tel accord ne sera toutefois pas applicable.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 3 (trois) gérant(s), dont 1 (un) gérant doit être à tout moment un Gérant Indépendant. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Les gérants (sont nommés, et leur rémunération (le cas échéant) est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération des gérants (le cas échéant) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant. La fonction de Gérant Indépendant devient immédiatement vacante, et l'associé doit remplacer rapidement le gérant par un nouveau Gérant Indépendant, si la personne tenant cette fonction cesse de remplir les conditions d'un Gérant Indépendant tel que définit.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, peut, à tout moment, sous déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces mandataire(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Cependant, aucune sous-délégation n'est autorisée à l'égard de toute Décision Réservee, sauf si au moins l'un de ces mandataires devant prendre une décision à l'égard de ces questions est une personne réunissant les conditions énoncées dans la définition du Gérant Indépendant et a connaissance des transactions que la société a conclu.

Les décisions du conseil de gérance sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance.

En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un pro tempore gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par tout gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance. Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés. Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter en tant que son/sa mandataire, pour autant qu'aucun gérant ne peut être mandataire du Gérant Indépendant à moins que ce gérant ne réponde (à ce moment là) aux qualifications énoncées dans la définition de Gérant Indépendant. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de com-

muniquer simultanément. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant doit toujours être présent ou représenté.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, prévu dans le cas où une Décision Réservee doit être traitée par le conseil de gérance, une telle Décision Réservee ne doit être adoptée que si tous les gérants, y compris le Gérant Indépendant, affirment leur approbation.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou le président pro tempore (le cas échéant), prévu dans le cas où une Décision Réservee a été traitée par le conseil de gérance, le Gérant Indépendant ou son mandataire doit signer en outre ce procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en assemblée. Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Les termes en majuscule mentionnés ci-dessus ont la signification suivante:

Entreprise Aérienne désigne les sociétés et les entreprises liées à l'acquisition, la possession, la conversion, la détention, le maintien, la modification, la gestion, l'exploitation, la location, relocation, la vente ou l'aliénation de toute autre manière d'aéronefs, de moteurs d'avion, d'avions ou des parties de moteurs d'avions, et toutes activités accessoires, et la prise de participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de quelque entité qui se livre à de telles activités.

Décision Réservee désigne toute décision prise par la Société (y compris en sa qualité de détenteur d'actions, des intérêts de membre, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation dans une filiale de la Société) en relation avec l'une des questions suivantes:

1. la liquidation de la Société en cas de faillite ou pour une autre raison;
2. la demande par la Société au profit d'une gestion contrôlée, moratoire des paiements et procédure de composition;
3. la dissolution ou liquidation d'une filiale de la Société, qu'elle soit solvable ou insolvable (y compris tout arrangement, ajustement, protection, assistance ou composition de ses dettes en vertu d'une loi relative à la faillite, l'insolvabilité ou de réorganisation ou de protection des débiteurs, ou toute saisine pour obtenir une ordonnance d'aide ou la nomination d'un curateur, fiduciaire ou autre représentant occupant des fonctions semblables pour elle ou pour une partie importante de ses biens, sur quelque territoire que ce soit);
4. toute augmentation, diminution ou reclassement du capital d'une filiale de la Société ou l'émission d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation par une filiale de la Société;
5. toute proposition à l'assemblée générale des associés, ou de l'associé unique (selon le cas) de la Société à modifier les statuts;
6. toute modification des documents constitutifs d'une filiale de la Société, en tant que détenteur des actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de participation d'une filiale de la Société;
7. le transfert d'actions, les intérêts des membres, des droits de bénéficiaire ou d'autres titres de capital dans une filiale de la Société;
8. toute cession par la Société ou une de ses filiales de la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs; et
9. toute activité autre que celles décrites à l'Article 3 de ces Statuts ou de toute activité par la Société ou une de ses filiales autres que celles décrites au paragraphe 5.02 (e) des actes de fiducie daté du 14 février 2014 (chacune, une "Contrat d'Emission"), entre CLSec Holdings 1 Limited, CLSec Holdings 2 LLC, CLSec Holdings 3 LLC, Phoenix American Financial Services, Inc., au en qualité de gestionnaire, Wells Fargo Bank, N.A., en qualité de fiduciaire au contrat de prêt et Goldman Sachs Bank USA, en tant que fournisseur de facilité de liquidité, aux termes de laquelle l'associé unique de la Société a émis des titres de dette.

Gérant Indépendant désigne une personne disposant des connaissances requises de l'industrie de l'aviation et de l'expérience dans les affaires et la finance qui n'est pas au moment de sa nomination, ou à tout moment lorsque cette personne sert en tant que Gérant Indépendant, et n'a pas été pendant une période de 5 (cinq) ans avant cette nomination (i) un employé, un créancier, prestataire, gérant, sous-traitant, dirigeant ou administrateur d'un Cédant, Castlake, LP, un Investisseur ou une Affiliée de ces personnes, ou un conjoint, ou personne liée à (mais pas d'un degré plus

éloigné que cousins germains) une personne visée au point (i), (ii) le bénéficiaire (directement ou indirectement) de t titres de capital (à l'exclusion de participations de minimis) d'un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un détenteur d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un investisseur ou d'une Affiliée de chacune de ces personnes, (iii) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autrement) un Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un titulaire d'un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de ces personnes ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes ou (iv) une personne qui Contrôle (directement, indirectement ou autre) tout créancier, fournisseur ou entrepreneur de tout Cédant, Castlelake, LP, un Investisseur, un intérêt bénéficiaire direct ou indirect dans un Investisseur ou dans une Affiliée de chacune de ces personnes, ou un employé, dirigeant, administrateur ou gérant de ces personnes. Les termes "Affiliée", "Contrôle", "Cédant" et "Investisseurs" ont le sens défini dans les Contrats d'Emission.

Art. 13. Les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simple mandataire de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société ne doit pas employer ou maintenir des employés autres que ceux imposés par les dispositions de la loi locale, ni autoriser une de ses filiales à le faire; étant entendu que les gérant de la Société, ainsi que tout curateur, administrateur ou gérant de l'une des filiales de la Société (ou toute personne siégeant à un comité nommé par une filiale) ne sont pas considérés comme employés.

Assemblée générale des associés

Art. 14. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée. Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Associé Unique

Art. 16. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, tel que modifié à tout moment, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat:

Madame Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne le 30 Mai 1977 résident à 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant indépendant de la Société.

Le gérant indépendant sera nommé pour une durée indéterminée. Mme Virginie Strelen a accepté par une lettre d'acceptation son mandat pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2014. Relation: EAC/2014/2682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014040668/683.

(140046981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014042399/12.

(140048916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

Argia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.516.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 février 2014

A démissionné de son poste d'administrateur, avec effet immédiat:

- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

A démissionné de son poste de commissaire aux comptes, avec effet immédiat:

- Monsieur Benoît de FROIDMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043140/19.

(140049489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.327.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.191.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Didier LAMY, demeurant au 62, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, détenteur de 250 parts sociales de la société, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

2. Madame Christine PENA, demeurant au 62, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, détentrice de 250 parts sociales de la société, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2 S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.191, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1578 du 19 août 2006. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) Parts Sociales, d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq Euro) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.315.000,- (seize millions trois cent quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 16.327.500,- (seize millions trois cent vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 652.600 (six cent cinquante-deux mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature des actions des sociétés de droit français AIDOLOGEMENT S.à r.l., LES CONSULTANTS ASSOCIÉS SAS et DIAGNOSTIC LIAISON ANALYSE SAS.

3.- Modification afférente de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Le capital social est fixé à EUR 16.327.500,- (seize millions trois cent vingt-sept mille cinq cents euros) représenté par 653.100 (six cent cinquante-trois mille cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

4.- Divers.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 16.315.000,- (seize millions trois cent quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 16.327.500,- (seize millions trois cent vingt-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 652.600 (six cent cinquante-deux mille six cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, le tout intégralement payé par l'apport réalisé en nature d'actions des sociétés ayant son siège social en France.

Deuxième résolution:

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par eux-mêmes, à savoir:

- Monsieur Didier LAMY, prénommé, pour 480.400 (quatre cent quatre-vingt mille quatre cents) parts sociales nouvelles à émettre.

- Madame Christine PENA, prénommée, pour 172.200 (cent soixante-douze mille deux cents) parts sociales nouvelles à émettre.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite:

- Monsieur Didier LAMY, lequel a déclaré souscrire les 480.400 (quatre cent quatre-vingt mille quatre cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

- Madame Christine PENA, laquelle a déclaré souscrire les 172.200 (cent soixante-douze mille deux cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

30.400 actions d'une valeur nominale de EUR 0,25 chacune, de AIDOLOGEMENT S.à r.l., une société régie par les lois de France, avec siège social au 62, rue de Bercy, 75012 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 476 074, représentant 100 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 1.870.000,-; par l'émission de 71.786 parts sociales nouvelles de BLUETOUCH INVESTMENTS (Luxembourg) NUMBER 2 S.à r.l.

500 actions d'une valeur nominale de EUR 15,245 chacune, de LES CONSULTANTS ASSOCIÉS SAS, une société régie par les lois de France, avec siège social au 19, Square de l'Avenue Foch, 75116 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 380 189 043, représentant 100 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 3.370.000,-; par l'émission de 137.046 parts sociales nouvelles de BLUETOUCH INVESTMENTS (Luxembourg) NUMBER 2 S.à r.l.

2500 actions d'une valeur nominale de EUR 15,245 chacune, de DIAGNOSTIC LIAISON ANALYSE SAS, une société régie par les lois de France, avec siège social au 39, rue de Pommard, 75012 Paris, France, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 347 648 982, représentant 100 % du capital social de cette dernière, estimé à EUR 11.075.000,-; par l'émission de 443.768 parts sociales nouvelles de BLUETOUCH INVESTMENTS (Luxembourg) NUMBER 2 S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 16.315.000,- (seize millions trois cent quinze mille euros).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport fait à BLUETOUCH INVESTMENTS (Luxembourg) NUMBER 2 S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de EUR 16.315.000,- (seize millions trois cent quinze mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les attestations des sociétés concernées et une déclaration émise par les propriétaires de ces actions attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Didier LAMY et Madame Christine PENA, prénommés, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que les actions ne font pas partie du PEE - Plan Epargne Entreprise;
- que les actions des sociétés de droit français mentionnées ci-dessus sont entièrement libérées;
- qu'elles sont sous forme nominative;
- qu'ils sont les seuls plein propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties;
- Il a été vérifié que ces actions leur appartiennent;

Intervention des gérants

Un certificat d'évaluation des gérants reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les trois marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 16.327.500,- (seize millions trois cent vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 653.100 (six cent cinquante-trois mille cent) parts sociales de EUR 25,00 (vingt-cinq euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette opération, s'élève à environ six mille Euros (EUR 6.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 mars 2014. Relation: LAC/2014/10598. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041312/123.

(140047897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

Berlin Hof 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.428.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance datées du 24 mars 2014

En date du 24 mars 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants Johanna van Oort et Joost Tulkens, et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043164/18.

(140049831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Allround Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.070.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24/03/2014.

Référence de publication: 2014043124/10.

(140049416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Aloxe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.517.

—
Le Bilan au 30.09.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043125/10.

(140049559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

caspART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 18, place Norbert Metz.

R.C.S. Luxembourg B 153.412.

—
Extraits des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Associés en date du 21 janvier 2014

Les Associés décident:

- De nommer comme Gérante Technique Madame Stéphanie REUTER, employée privée, demeurant au 2, rue St Michel à L - 5637 MONDORF-LES-BAINS.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2014.

Référence de publication: 2014043085/13.

(140049606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Alpha Phi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.638.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe B Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043094/15.

(140049378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Stefan Weibler, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.513.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Décision d'ouverture d'une succursale au Luxembourg

En ce jour, le 20/03/2014, il a été décidé d'ouvrir une succursale de la société allemande Stefan Weibler GmbH au Grand-duché de Luxembourg. Dans ce but nous vous précisons les points suivants:

a) adresse de la succursale: 7 Grand Rue L-6630 WASSERBILLIG

b) activités de la succursale: la succursale a comme principale activité: Maler und Lackierer, Stuckateur, Raumausstatter

c) registre: Le Registre: Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich

Nummer der Firma HRB 41362

d) dénomination et forme de la société de la société: Stefan Weibler.

Il s'agit d'une GmbH

e) nomination et l'identité de la personne qui a le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

Il s'agit de Mr Stefan WEIBLER, né le 07/03/1978 à TRIER, demeurant Franz-Buz Str. 50 D-54295 TRIER

- En tant que gérant de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

et

- En tant que représentant permanent unique de la succursale, avec pouvoir d'engager la succursale par sa seule signature.

Signatures

Le gérant

Référence de publication: 2014043084/26.

(140049810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Alpha UMi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.962.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle des trois administrateurs et de l'administrateur-délégué de la Société sera la suivante: 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

ALPHA UMI INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014043095/15.

(140049797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

—

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2657 du 20 novembre 2007.

- Statuts modifiés par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1503 du 4 août 2009.

Il résulte de la lettre adressée à la société VRWAY COMMUNICATION S.A. en date du 24 mars 2014, que REVILUX S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes à la date du 25 mars 2014.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Pour la société VRWAY COMMUNICATION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014043060/16.

(140049554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.225.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mars 2014

En date du 21 mars 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Stuart Charles BERKOFF de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Shane Roger KELLY, né le 22 octobre 1969 à Norton Radstock, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 12, South Western Road, St Margarets, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Shane Roger KELLY, gérant A

- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Gazeley Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014042087/21.

(140048782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.
